

ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

MERCREDI 12 JUIN 2024

Convoqués par affichage dès le 7 mai 2024, conformément à l'art. 9 de la Loi sur les Communes, par publication sur le site internet, dans le journal communal envoyé à tous les ménages, les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz se sont réunis le mercredi 12 juin 2024, à 19h35 au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz de Vionnaz, en Assemblée primaire municipale ordinaire.

Les documents soumis à l'ordre du jour (PV, comptes) ont été mis à la disposition des citoyennes et citoyens à la Maison de commune, sur le site internet et entre 18h00 et 18h30 dans la salle de l'Avançon.

Ouverture de l'Assemblée

Mme Valérie Bressoud Guérin ouvre l'Assemblée à 19h35 et souhaite la bienvenue et remercie les personnes de leur participation (114 personnes ayant le droit de vote). Elle précise que la convocation a été transmise dans les délais conformes à la Loi sur les communes, soit par affichage au pilier public 20 jours au moins avant la date de la séance.

La Présidente informe que MM. Steve Eggenberger et Jean-Marc Bressoud sont été désignés comme scrutateurs et sont validés par l'assemblée. Elle précise que seuls les citoyennes et citoyens ont la possibilité de voter et de s'exprimer durant cette assemblée.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée municipale
3. Lecture et approbation des comptes 2023 de la Municipalité
4. Communications du Conseil communal
 - a. Informations relatives à la gestion des déchets sur le territoire communal
 - b. Point de situation sur les Remontées mécaniques de Torgon
5. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé par le Conseil communal ne soulève aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2023 a été publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition, au bureau communal durant les heures de guichet, ainsi qu'à la salle de l'Avançon 30 minutes avant le début de cette assemblée. Aucune question n'est soulevée, personne n'en demande la lecture, le procès-verbal est approuvé à la l'unanimité.

3. Lecture et approbation des comptes 2023 de la Municipalité

Il est à relever que les comptes 2023 ont été bouclés plus rapidement que d'ordinaire, soit avant la fin avril. Ceci a pu être réalisé grâce à la responsable des finances, Mme Ivana Dobrinjkic et son équipe. De nouvelles procédures ont été mises en place, selon la demande de l'Exécutif qui souhaitait un bouclage dans ces délais. Un merci tout particulier à l'équipe des finances, notamment à sa cheffe de file. Cette dernière a donné sa démission pour le 30 avril, souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Nous souhaitons également souligner l'engagement de l'équipe actuelle, composée de Romain Suard et de Filip Baresic, lesquels se réjouissent de l'arrivée prochaine du nouveau chef de service, Monsieur Robert Dalliard, le 1^{er} juillet 2024, qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir. Les collaborateurs des finances sont chaleureusement applaudis.

Mme Valérie Bressoud Guérin cède la parole à M. Raphaël Filliez, conseiller en charge des finances, afin de présenter et commenter les comptes dans leur globalité.

M. Filliez précise que l'année 2023 a été marquée par plusieurs événements majeurs tels que la finalisation du projet Interface, la gestion des intempéries, l'avancement/finalisation de la migration informatique de l'Administration communale.

Comptes de résultats par tâches 2023

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'826'281.37	346'526.05	2'000'700.00	314'000.00	1'758'418.52	272'594.76
1 Ordre et sécurité publics, défense	931'403.94	107'489.50	999'700.00	88'700.00	951'213.87	116'718.59
2 Formation	2'585'004.00	136'347.55	2'807'000.00	120'400.00	2'765'301.80	122'203.10
3 Culture, sports et loisirs, église	769'511.39	12'994.40	925'900.00	29'500.00	806'417.48	16'515.30
4 Santé	427'355.90	238.55	421'700.00	600.00	440'667.86	-
5 Prévoyance sociale	1'977'739.36	787'569.30	1'993'800.00	819'000.00	2'079'737.29	904'192.92
6 Trafic et télécommunications	1'580'505.20	41'191.05	2'077'200.00	29'400.00	1'833'462.17	62'236.25
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'093'448.26	1'843'788.69	2'814'700.00	2'258'200.00	2'707'359.06	2'035'048.92
8 Economie publique	1'163'344.05	1'157'013.68	885'600.00	1'131'200.00	927'673.23	1'091'867.14
9 Finances et impôts	563'471.40	9'269'184.64	697'300.00	8'457'400.00	503'205.50	8'950'174.71
Total des charges et des revenus	13'918'064.87	13'702'343.41	15'623'600.00	13'248'400.00	14'773'456.78	13'571'551.69
Excédent de charges		215'721.46		2'375'200.00		1'201'905.09
Excédent de revenus	-		-		-	

Faits marquants pour chaque dicastère :

0. *Administration générale* : Dissolution de la provision pour le CAD

1. *Ordre et sécurité publics, défense* : Légère augmentation pour la Police

2. *Formation* : L'augmentation des charges est expliquée par une hausse conséquente des contributions du traitement des enseignants. (Hausse des salaires des enseignants qui impacte, en partie, les communes.)

3. *Culture, sports et loisirs, église* : L'augmentation des charges s'explique principalement par les frais d'entretien du terrain de football et la refonte du site internet de la commune. A noter quelques améliorations sur les sentiers pédestres, sur le parc e-bike et sur la liaison du Culet.

4. *Santé* : L'augmentation est liée à une facture du canton que l'on paie annuellement et qui a augmenté de Fr. 13'000.-

5. *Prévoyance sociale* : Les charges sont stables avec une légère amélioration du résultat.

6. *Trafic et télécommunications* : La différence avec 2022 s'explique par une hausse des amortissements liés au projet Interface, à l'entretien du réseau routier et à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

7. *Protection de l'environnement* : L'écart s'explique par l'augmentation d'une provision pour les intempéries et une augmentation des coûts de chauffage. Les services auto-financés de l'eau potable et de la voirie affichent chacun un bénéfice (voir plus loin).

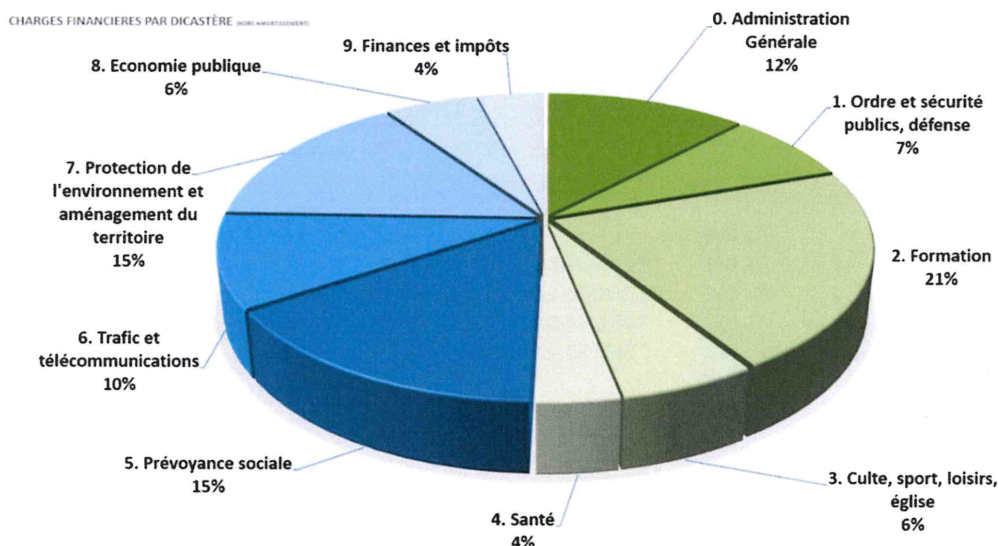
8. *Economie publique* : L'écart s'explique par un montant de CHF 250'000.- qui n'a pas été attribué au fonds touristique communal.

9. *Finances et impôts* : Légère augmentation des impôts sur les personnes physiques et morales.

A la fin de l'exercice 2023, le résultat indique un excédent de charges de CHF 1'201'905.-. Il est précisé que le tableau ci-dessus englobe les amortissements.

Ci-dessous la répartition des charges financières par dicastère hors amortissements.

Charges financières (hors amortissements) 2023



Comptes des investissements 2023

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	204'859.15	-	70'000.00	-	98'922.60	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	325'000.00	-	99'119.30	-
3 Culture, sports et loisirs, église	219'000.00	-	183'000.00	-	110'729.90	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	38'537.70	-	-	-	13'108.13	-
6 Trafic et télécommunications	1'036'263.20	-	1'990'000.00	-	1'743'146.40	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	440'943.20	120'512.65	1'394'000.00	392'000.00	373'753.35	129'254.70
8 Economie publique	94'500.00	-	25'000.00	-	41'365.40	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'034'103.25	120'512.65	3'987'000.00	392'000.00	2'480'145.08	129'254.70
Excédent de dépenses		1'913'590.60		3'595'000.00		2'350'890.38
Excédent de recettes						

Détail des investissements par dicastères :

0. *Administration générale* : Les dépenses sont justifiées par le changement des logiciels de l'administration.

1. *Ordre et sécurité publics, défense* : -

2. *Formation* : Pour donner suite à la révision effectuée, l'ascenseur de la salle des Fontanias a été remplacé. (Coûts moins important que la rénovation et durée de 20 ans).

3. *Culture, sports et loisirs, église* : Amélioration du couvert des Vieilles. Projet de la passerelle entre Torgon et la Jorette

4. *Santé* et 5. *Prévoyance sociale* : Uniquement factures du canton.

6. *Trafic et télécommunications* : Ce compte concerne les routes communales et cantonales, ainsi que le projet Interface. Quelques machines ont été changées pour les travaux publics, ainsi que différents accessoires.

7. *Protection de l'environnement* : Concerne les eaux usées, l'eau potable et le plan d'aménagement des zones et du territoire.

8. *Economie publique* : Concerne presque essentiellement le plan d'aménagement détaillé des Grand-Clos.

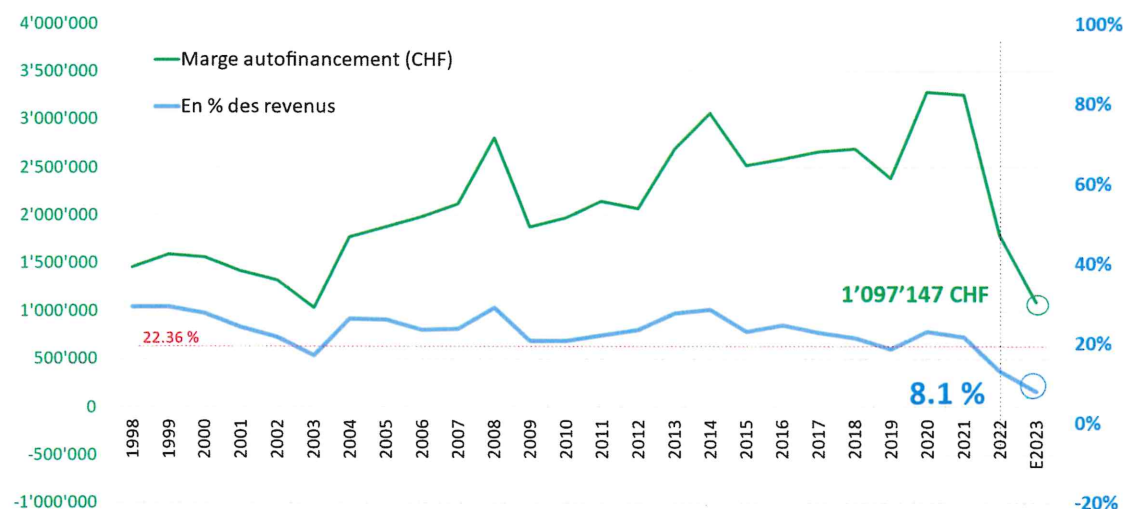
Comptes de résultats et d'investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	11'874'415.49	13'312'400.00	12'474'403.90
Revenus financiers	+ CHF	13'665'570.30	13'248'400.00	13'571'551.69
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	64'000.00	-
Marge d'autofinancement	= CHF	1'791'154.81	-	1'097'147.79
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	64'000.00	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'791'154.81	-	1'097'147.79
Amortissements planifiés	- CHF	1'725'984.80	2'107'300.00	1'898'498.18
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	317'664.58	203'900.00	400'554.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	36'773.11	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	215'721.46	2'375'200.00	1'201'905.09
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

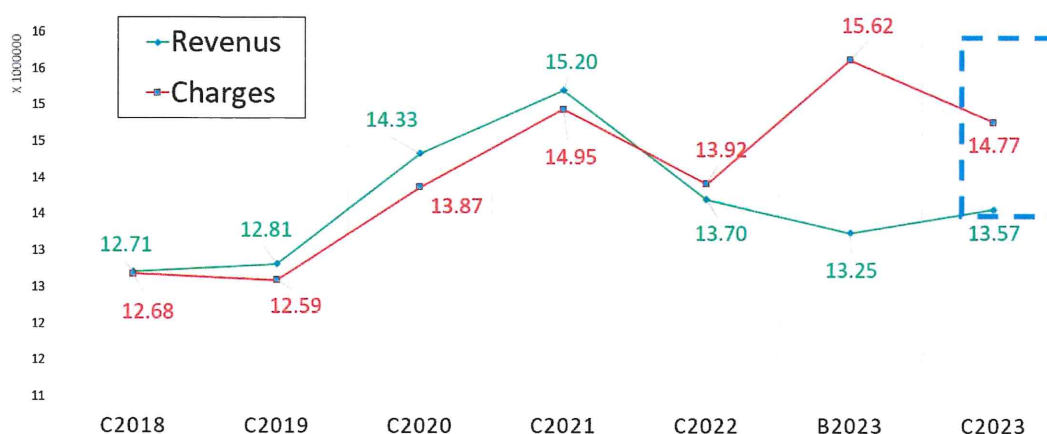
Comptes de résultats et d'investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	2'034'103.25	3'987'000.00	2'480'145.08
Recettes	- CHF	120'512.65	392'000.00	129'254.70
Investissements nets	= CHF	1'913'590.60	3'595'000.00	2'350'890.38
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	64'000.00	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'791'154.81	-	1'097'147.79
Investissements nets	- CHF	1'913'590.60	3'595'000.00	2'350'890.38
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	122'435.79	3'659'000.00	1'253'742.59
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

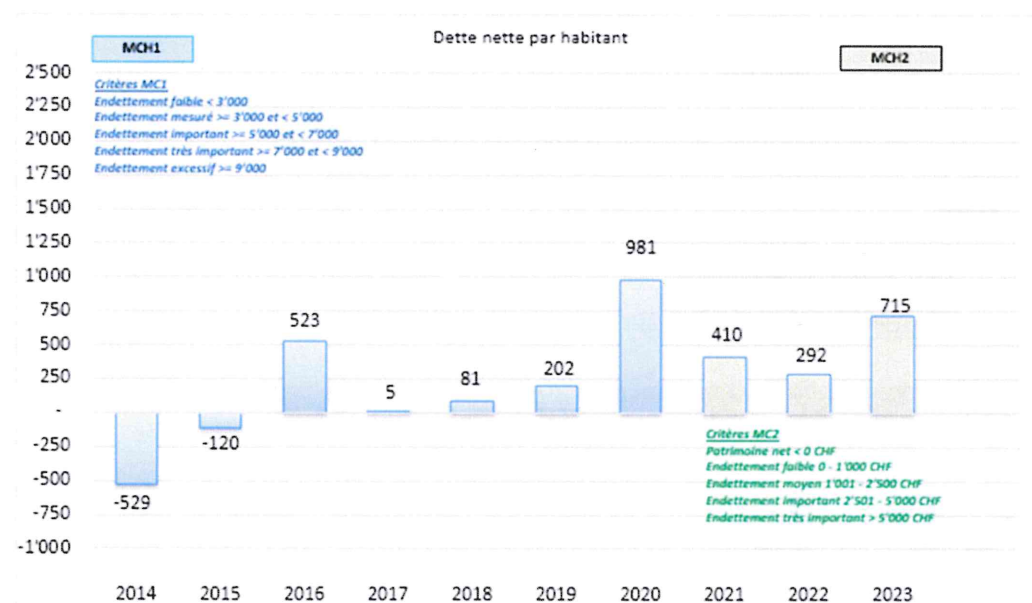
Marge d'auto-financement



Evolution revenus et charges de fonctionnement (après amortissements)



Evolution de l'endettement net par habitant



Evolution des indicateurs

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	9.3%	24.2%	16.7%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	93.6%	46.7%	67.7%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.9%	-0.3%	-0.6%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	69.5%	61.3%	65.4%

Valeurs indicatives



< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	15.2%	17.2%	16.2%

Valeurs indicatives



< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	12.1%	14.2%	13.1%

Valeurs indicatives



< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette 1 par habitant	292	715	507

Valeurs indicatives



0 CHF	patrimoine net
0 – 1 000 CHF	endettement faible
1 001 – 2 500 CHF	endettement moyen
2 501 – 5 000 CHF	endettement important
> 5 000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	13.6%	8.4%	11.0%

Valeurs indicatives



> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Réserves de politique budgétaire / soldes

	Solde au 01.01.2024
Réserve intempéries Mvt 2023: +200'000.-	+350'000.-
Réserve infrastructures touristiques Mvt 2023: inchangé	+750'000.-
Réserve risque CAD Mvt 2023: -250'000	0.-
Bénéfice service eau potable	+165'222.-
Bénéfice service voirie	+29'932.-

A noter que les services de l'eau potable et de la voirie présentent un léger bénéfice. Cela n'implique pas que nous allons pouvoir baisser les taxes. En effet, les investissements prévus vont faire que ces bénéfices vont disparaître et se transformer en pertes.

Il n'y a pas de question concernant les comptes 2023, Mme Valérie Bressoud Guérin cède la parole à Mme Marion Boni-Theillard, représentante de la fiduciaire Nofival SA.

Cette dernière précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs. Dans le cadre de l'audit effectué, elle rend compte que :

- L'évaluation des participations et des éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- Le niveau des amortissements comptables est conforme à l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes, soit le MCH2 ;
- L'endettement de la Commune de Vionnaz est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- Selon l'appréciation de la fiduciaire, la Commune de Vionnaz est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu ;
- Au vu des contrôles effectués, Nofival recommande d'approuver les comptes 2023 tels que soumis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote les comptes 2023 qui sont acceptés à l'unanimité.

4. Communications du Conseil communal

Le Conseil communal a pris l'habitude de présenter des éléments qui méritent une information particulière. Il s'est ainsi déterminé sur deux éléments : la gestion des déchets et la problématique des remontées mécaniques.

A. Informations relatives à la gestion des déchets sur le territoire communal

La gestion des déchets fait partie des services auto-financés qui contraignent les communes à adapter les tarifs à la hausse ou à la baisse et, de ce fait, à veiller tout particulièrement à optimiser et rationaliser les coûts.

Lors de l'assemblée primaire de décembre 2022, nous avons présenté le budget 2023 relatif au service des déchets comprenant une hausse du tarif de la taxe de base au maximum sur injonction du Canton du Valais.

Les comptes 2022 présentés en assemblée primaire de juin 2023 ont confirmé le déficit croissant. Les comptes 2023 démontrent une petite marge bénéficiaire, mais cette embellie est trompeuse compte tenu des investissements à venir.

Pour rappel, la Commune a mandaté SATOM SA, précisément M. Jean-Philippe Christinat, en fin d'année 2022 pour qu'il fasse un diagnostic général, tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de la valorisation des matières collectées. Le rapport a été reçu en 2023.

La commission des services industriels a pris connaissance du rapport et a fait des propositions au Conseil communal sur les mesures à mettre en œuvre, dont notamment :

1. La nécessité de réfléchir à une uniformisation ou non du système de collecte sur l'ensemble du territoire : pour rappel, en plaine le système est celui d'un ramassage une fois par semaine porte-à-porte, en montagne un système de container est en place ;
2. La création d'écopoints, existants en montagne, mais ayant disparus en plaine à la suite de l'ouverture de la nouvelle déchetterie des Vorziers ;
3. La création de cartes permettant d'identifier les personnes se rendant en déchetterie ;
4. La réflexion sur la poursuite du système de la taxe au sac ou le passage à la taxe au poids ;
5. L'optimisation de la valorisation des matières apportées en déchetterie ;
6. La clarification des droits des entreprises ne travaillant pas dans le domaine de la construction ;
7. La création ou non d'une nouvelle déchetterie pour la partie montagne, puisque la déchetterie des Rotzas, sur terrain cantonal, doit être assainie, ou la mise en place d'un autre système tel que des collectes régulières d'encombrants ;
8. La révision du règlement des déchets si nécessaire.

Sur la base de ces différentes propositions, le Conseil communal a inscrit au budget 2024 plusieurs mesures permettant d'améliorer non seulement le confort des citoyens en matière d'élimination des déchets et de stabiliser dans un premier temps et ensuite réduire le déficit accumulé dans les comptes de la municipalité.

Parmi ces mesures, il y a la mise en place de 8 points de compost GastroVert Private répartis sur l'ensemble de la Commune. Cette mise en place implique la création de cartes qui permettront également l'identification des personnes se rendant en déchetterie.

La création de ces points GastroVert est également l'occasion de confirmer ou non le futur emplacement des écopoints souhaités par le Conseil communal.

Nous travaillons afin que l'offre GastroVert soit effective dès cet automne. Chaque ménage disposera d'une carte permettant d'accéder au point GastroVert. La première sera gratuite. En cas de perte, un montant devra être réglé pour l'acquisition d'une nouvelle carte. Une manifestation sera organisée cet automne un samedi et sera consacrée à l'inauguration de ces points GastroVert sur notre territoire. Les cartes et les bio-seaux offerts par la Commune seront distribués à cette occasion.

Aussi, nous avons invité M. Christinat de SATOM SA, afin de vous présenter ce qu'est ce projet GastroVert Private.

Mme Valérie Bressoud Guérin cède la parole à M. Christinat qui présente le service GastroVert à l'assemblée.



Environnement



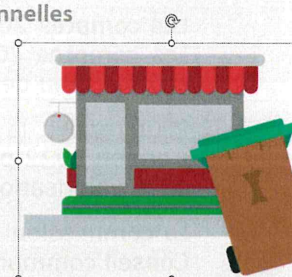
Objectifs :

- ✓ Atteindre et respecter les objectifs de recyclage, limiter le gaspillage des ressources
- ✓ Répondre aux attentes des citoyens
- ✓ Participer à la revitalisation du sol (compost)
- ✓ Atteindre les objectifs énergétiques et climatiques du pays, neutralité CO₂
- ✓ Flexibiliser la production d'énergie
- ✓ Dans le futur, favoriser le tri automatique (optimisation des collectes)
- ✓ Réduire la dépendance aux engrais chimiques



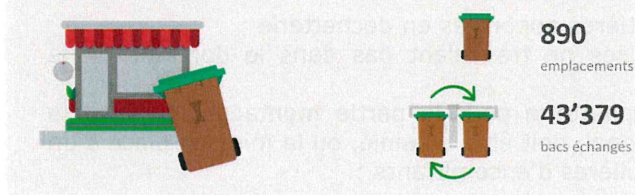
Gastrovert Pro

- ✓ Destiné aux cuisines **professionnelles**
- ✓ Collecte en **service public**
- ✓ Suivi de la **qualité**, de la source au traitement
- ✓ Mis en service en **2011**
- ✓ Plus de **800** remettants



2023 en quelques chiffres

Gastrovert Pro



Gastrovert Private

- ✓ Destiné aux **privés** (ménages)
- ✓ Service de proximité (7/24)
- ✓ Suivi de la **qualité** de la source au traitement
- ✓ Optimisation des **coûts** (transport, infrastructure de collecte)
- ✓ Plus de **550** points de collecte dans 53 communes FR-VD-VS



2023 en quelques chiffres

Gastrovert Private



98%
de remplissage moyen des
bacs levés



431 emplacements
répartis dans 42 communes



28'973
bacs échangés



>30'000
ménages ont utilisé
Gastrovert Private



962'609
accès à des Twins

Un cas concret d'économie circulaire



La carte Gastrovert



- ✓ Gestion des cartes par la commune
- ✓ Protéger l'accès aux conteneurs
- ✓ Estimer le taux de remplissage
- ✓ Communiquer des informations ciblées
- ✓ Garantir la qualité
- ✓ Dissuader les comportements inadéquats par l'information
- ✓ Programmation possible pour plusieurs usages





Sac et bio-seau

- ✓ Confortable pour l'utilisateur
- ✓ Hygiénique
- ✓ Limite les odeurs et la fermentation
- ✓ Sacs compostables bio-sourcés à 50-60%
- ✓ Sacs adaptés au bio-seau
- ✓ Disponibles gratuitement à chaque point de collecte

Avantages pour le citoyen :

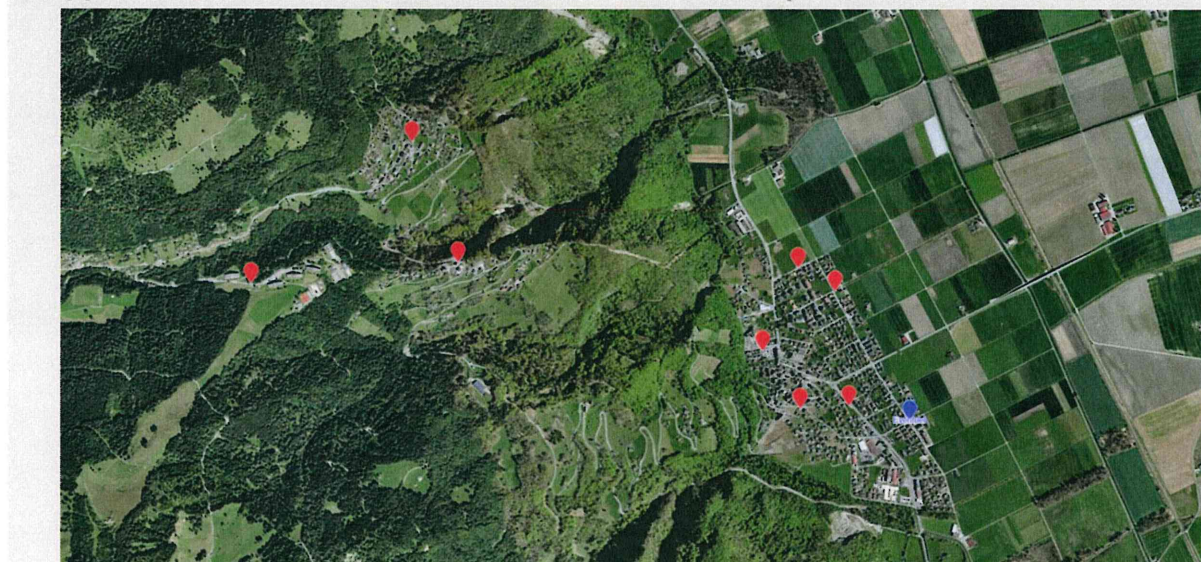
- Démarche écologique
- Hygiène ;
- Economies pour les ménages qui font usage du service, réduction des ordures ménagères ;
- Sacs compostables distribués gratuitement ;
- Simplicité et efficacité ;
- Valorisation optimale.

En résumé, GastroVert :

- Propose une solution hygiénique, simple et efficace ;
- Instaure une démarche écologique et conforme à l'économie circulaire pour un bilan CO₂ neutre ;
- Encourage un meilleur tri et une valorisation optimale des déchets ;
- Réduit de 30% les tonnages d'ordures ménagères ;
- Garantit des apports de qualité pour les sites de méthanisation ;
- Optimise la qualité des déchets valorisable thermiquement.

Emplacements prévus sur la Commune de Vionnaz

+ Suppression des bacs à la déchèterie vu la collecte de proximité



8 points sont prévus pour la pose de ces GastroVert, dont 3 sur la partie montagne. Les points rouges indiqués sur le plan se trouvent sur des propriétés communales (proposition de la commission des services industriels). Le point bleu est situé sur une parcelle privée (lieu à confirmer).

A noter que ces Twin peuvent être déplacés dans le cas où les emplacements ne devaient pas convenir. Ils ne nécessitent pas d'autorisation de construire.

Présentation de la vidéo de SATOM SA : https://www.youtube.com/watch?v=AMQOeJ_FOW8

Questions concernant le projet GastroVert

En quoi ce service améliore-t-il les finances du service qui doit être autofinancé ?

Réponse

Dans un premier temps, ce service permet d'alléger les frais du ménage communal, car il permettra de réduire le besoin des sacs taxés. L'idéal est de limiter au maximum le poids des sacs taxés. De plus, les déchets verts sont valorisés.

Dans la problématique de la gestion des déchets, il existe des coûts incompressibles, cependant, si on peut diminuer le volume et le poids des déchets que l'on achemine vers SATOM SA, cela se traduit par un gain pour le service et pour le portemonnaie du citoyen.

Le montant de rétrocession redistribué aux Communes est aujourd'hui de 13 mio., alors que le budget était de 14 mio. Il a été découvert qu'il existait un marché noir de sacs taxés. Il est vivement recommandé d'acheter les sacs taxés auprès des commerces officiels. Ce sont les taxes variables que les Communes appliquent qui sont utilisées pour compenser ce montant.

Question

La prestation de GastroVert est-elle gratuite ou payante pour la commune ?

Réponse

Rien n'est gratuit, mais il ne faut pas oublier que SATOM SA appartient aux communes. Il existe plusieurs catégories de clients. Les communes actionnaires (dont fait partie Vionnaz) sont favorisées et bénéficient de tarifs préférentiels. La vente des énergies représente plus du 60% du revenu global de SATOM SA. Le solde de 40% est financé par les taxes.

Une facture sera effectivement émise par SATOM SA pour l'enlèvement et l'échanges des bacs TWIN. Le taux actuel de remplissage des bacs est optimisé et affiche un taux de 98%. Pour bénéficier de la gratuité de ce service, il faudrait facturer plus cher le biogaz ou l'électricité produite par SATOM SA, pour réduire, ce qui n'est pas souhaité.

Question

Est-ce que cela ne coûterait pas moins cher de faire du compost chez soi et de laisser faire la nature ?

Réponse

Pas tout le monde a la possibilité de faire son propre compost. Le compost est composé de déchets végétaux et ne devrait pas contenir de déchets alimentaires. L'avantage du GastroVert permet de valoriser les déchets alimentaires tout en économisant sur les sacs taxés.

Le GastroVert est un complément d'un compost de ménage (moins accessible en hiver). Certains aliments prennent du temps à se dégrader (os, bananes) ou sont invasifs (graines de courges) et ne peuvent ainsi pas être déposés dans un compost ménager. Le GastroVert est un service complémentaire et les personnes qui compostent déjà chez eux vont bien évidemment continuer de le faire.

Mme Valérie Bressoud Guérin remercie M. Jean-Philippe Christinat pour sa présence et ses explications détaillées.

Elle souhaite encore donner quelques informations relatives à l'uniformisation de la récolte des déchets.

Ce point est actuellement en stand-by : l'entreprise Grept chargée de la récolte et du transport de nos déchets a été vendue en automne 2023. Cette entreprise a été divisée en deux entités, l'une chargée de la récolte des déchets, l'autre comme transporteur.

Compte tenu que les montants dépassaient CHF 150'000.-, le Conseil communal se devait de lancer un appel à soumission par le biais des marchés publics. Les 4 communes du Haut-Lac se sont mises d'accord pour établir cette soumission ensemble. L'une d'entre elles (ce n'est pas Vionnaz) a refusé le prestataire validé par les 3 autres communes. Compte tenu de ce refus, les communes ont décidé de poursuivre avec les actuels prestataires (Busset Transports SA pour les transports déchetterie et Bader SA pour la collecte des déchets porte-à-porte) en attendant la prochaine législature.

Concernant la problématique de la déchetterie des Rotzas, sa transformation et son assainissement ont été reportés sur 2025-2026, afin de permettre l'établissement d'écopoints et de connaître le résultat de la mise en soumission concernant les prestataires récolte et transport de déchets. Cette soumission comprendra également les montants relatifs à la gestion des déchetteries. (Possibilité d'externalisation de la gestion de la déchetterie).

De ce fait, le passage de la taxe au sac à la taxe au poids n'est pas encore d'actualité, de même que la révision du règlement des déchets.

Enfin, l'augmentation de la taxe de base au maximum a généré plusieurs questions, notamment de la part des sociétés, entreprises et indépendants dont leur lieu de vie leur sert également de lieu professionnel. Une analyse devra être faite, en principe en 2025, sur la catégorisation de ces entreprises (aujourd'hui sur trois niveaux). Le résultat de cette analyse nous dira s'il faut procéder à la modification du règlement ou non.

B. Point de situation sur les remontées mécaniques de Torgon

Mme Valérie Bressoud Guérin présente ce sujet qui occupe l'ensemble du Conseil communal depuis 2021. Elle cède la parole à Raphaël Filliez pour une explication de détail.

Procédure :

1. Jugement de faillite	03.10.2023
2. Procédure de liquidation sommaire	13.12.2023
1. Inventaire	
2. Appel aux créanciers	21.12.2023
3. Administration de la masse	
4. Etat de collocation	
5. Liquidation	
6. Distribution des deniers	

L'état actuel de la situation se trouve au niveau du passage de l'étape 3 à l'étape 4.

L'étape 6 (distribution des fonds récoltés par la liquidation et l'établissement des comptes finaux) devrait avoir lieu d'ici la fin de l'été.

Question

On ne sait toujours pas si on pourra skier cet hiver ?

Réponse

On ne peut malheureusement pas dévoiler le contenu des discussions avec l'Office des poursuites et faillites. Nous pouvons dire qu'il y a des repreneurs potentiels, mais on ne peut pas les communiquer. En revanche, nous pouvons confirmer que nous skierons cet hiver à Torgon (s'il y a de la neige).

Informations concernant les élections du conseil général et du Conseil communal.

Avant de passer aux propositions individuelles, il y a lieu de revenir sur la votation communale du 9 juin et le changement que le résultat de cette votation va induire cet automne.

Le verdict des urnes est sans appel, les citoyens ont accepté l'instauration d'un Conseil général, par 527 oui contre 477 non, 14 blancs et 6 bulletins nuls. La participation a été de 51,5%, soit un peu plus de la moitié des électeurs.

Cela signifie qu'un conseil général sera le nouvel organe législatif pour la commune municipale dès le 1^{er} janvier 2025.

Les élections communales débiteront le dimanche 13 octobre 2024, avec l'élection du Conseil communal, du juge et du vice-juge. (Listes à déposer jusqu'au 26 août 2024 à 12h00).

Les membres du conseil général seront élus le 10 novembre 2024 (listes à déposer jusqu'au lundi 23 septembre 2024). Ce même jour, les communes éliront leurs présidents et vice-présidents, un éventuel scrutin de ballottage (second tour) étant fixé au dimanche 24 novembre 2024.

Les formulaires pour les élections au conseil général, au conseil communal, à la présidence, vice-présidence, juge et vice-juge de commune sont d'ores et déjà à disposition sur le site web du canton.

<https://www.vs.ch/web/votel/elections-communales-2024>

Sans avoir connaissance de ce projet d'initiative, le Conseil communal avait décidé, afin de faciliter le travail des futurs élus ainsi que celui des services communaux, de présenter et faire adopter le budget 2025 lors d'une assemblée primaire le 4 décembre 2024. Cette date marquera aussi la dernière assemblée primaire municipale.

Les bourgeois et bourgeoises continueront de disposer d'une assemblée primaire bourgeoise.

Fête nationale

En collaboration avec l'Office du tourisme, les préparatifs pour la fête nationale ont commencé il y a déjà quelques semaines selon le même principe organisationnel et événementiel que les années précédentes.

À la suite de la démission de Romain Blanc, annoncée à l'été 2023, comme coordinateur des commerçants/restaurateurs pour la subsistance, aucun remplaçant ne s'est présenté spontanément. Un courriel a été envoyé en mai auprès de l'ensemble des restaurateurs, commerces et sociétés locales de la commune de Vionnaz/Torgon afin de rappeler cette démission et de lancer un appel pour l'organisation de la subsistance du 1^{er} août. Aucun coordinateur ne s'est présenté, mais d'autres suggestions ont été proposées.

C'est la raison pour laquelle un nouveau concept s'est imposé et a été validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 3 juin 2024.

Dans l'esprit d'union qui prévaut pour ce type de manifestation et afin d'offrir plus de choix, la fête nationale se déroulera à la fois dans la partie montagne et dans la partie plaine le jeudi 1^{er} août 2024 : Torgon-La Jorette durant la journée et Vionnaz le soir pour la partie officielle.

Les restaurateurs de toute la commune sont invités à organiser un brunch du 1^{er} août à midi dans leur établissement et à s'annoncer auprès de l'Office du tourisme jusqu'au 30 juin 2024. L'annonce de leur participation leur permettra de figurer dans la communication officielle et de recevoir un montant de CHF 200.- pour la verrée officielle offerte à tous les clients, citoyens, touristes entre 11h00 et 12h00 (apéritif). Le remboursement de ce montant sera effectué par la Commune, les modalités de remboursement leur seront communiquées au moment de l'inscription.

Ce nouveau concept permettra à tous les restaurateurs de pouvoir profiter pleinement de ces journées, de même que pour les touristes et habitants qui pourront organiser leur journée comme bon leur semble et profiter des offres de la station. Torgon Tourisme s'efforcera de proposer des activités en journée dès 09h00 à la Jorette et se permettra de solliciter les restaurateurs pour un

accueil gustatif le matin afin d'attirer un maximum de monde La fête se poursuivra ensuite à Vionnaz dans le cadre du Malom festival avec la partie officielle dès 18h30.

La Commune de Vionnaz et Torgon Tourisme se réjouissent d'ores et déjà de cette nouvelle organisation et nous espérons rencontrer habitants, résidents et touristes sur les hauteurs et dans la plaine à l'occasion de la fête nationale 2024 !

M. Romain Blanc est remercié pour toutes les années passées à l'organisation de cette manifestation.

5. Divers et propositions individuelles

Question de M. Richard Meystre – Finalisation de l'avant-projet de liaison câblée plaine-montagne

Dans le document intitulé « Bilan de la législature », il est mentionné : la finalisation de l'avant-projet de liaison câblée plaine-montagne accepté par le Canton.

Comme indiqué dans le PV de l'assemblée primaire de décembre 2023, qu'en est-il pour une date de séance d'informations courant 2024, sur ce sujet, car de nombreux points et questions sont restés sans réponse lors des précédentes assemblées primaires ? Ne serait-il pas temps de présenter cet avant-projet et de le soumettre à l'avis des citoyens ?

Réponses de Mme Valérie Bressoud Guérin :

La Présidente remercie M. Meystre d'avoir lu le bilan de législature. C'est la première fois qu'un tel document est produit, de même qu'un programme de législature. Une durée de 4 ans peut sembler longue, mais cela est très court pour mener à bien certains projets, compte tenu des règlements et des procédures dont il faut tenir compte, sans compter les imprévus et les ressources à disposition.

Le projet de liaison câblée fait partie de ces projets de longue haleine, dont on parlait déjà en 1960 en assemblée primaire, puis en 1980, soit quasiment tous les 20 ans. Le Conseil communal de la législature 2017-2020, alors sous la présidence de M. Laurent Lattion, fort de la politique communale du tourisme validé en 2017, a décidé d'aller jusqu'au bout de cette idée en sollicitant le bureau Paul Glassey Ingénieurs à Nendaz. Ce bureau, bien connu dans le monde des remontées mécaniques, a été mandaté pour effectuer une première étude sur les possibilités techniques sous réserve de maintenir le bus postal Vionnaz - Torgon et que la route reste de la responsabilité du Canton. Le premier rapport a été présenté au Conseil communal en 2019, puis en 2020 où trois variantes ont été retenues.

Lors du changement de législature, ce dossier a été repris, le bureau Paul Glassey a été à nouveau sollicité pour étudier de nouvelles variantes. Le Conseil s'est ensuite déterminé sur une seule variante à la demande du Service de la mobilité. S'en est suivi un nouveau rapport précisant davantage le tracé, les emplacements des gares de départ et d'arrivée, ainsi que des rapports complémentaires sur les problématiques de mobilité et d'environnement. Toujours à la demande du service de la mobilité, nous avons procédé à l'information des riverains touchés directement par cette installation l'hiver dernier.

Elle cède la parole à Raphaël Filliez, afin de présenter la situation et la procédure à ce jour.

Ce projet est travaillé de concert avec le Canton du Valais. Le Canton est le commanditaire en termes de transport.

Responsabilités du Canton :

Le Canton doit insérer le projet dans le Plan Directeur Cantonal. Il doit établir une fiche explicative qui sera mise en consultation au niveau de l'Etat, puis publiée au bulletin officiel. Parmi les différents critères qui sont pris en compte pour justifier le besoin, il faut tenir compte du transport potentiel et démontrer une bonne attractivité pour cette liaison (téléphérique 6 minutes – voiture 17 minutes – bus 28 minutes). Le tracé de l'installation est arrêté. Sa localisation démontre une connexion optimale avec les transports publics. La topographie est favorable, il n'y a pas d'atteintes portées à forêt et au paysage. Le tracé n'est pas exposé à des dangers naturels (chutes de pierres). Tous ces critères ont permis au canton d'arriver à la conclusion que ce projet de liaison plaine-montagne est très bon.

Ce projet doit ensuite être homologué par le Conseil d'Etat. Celui-ci collabore avec la Confédération dans le but de l'approbation par le Conseil Fédéral. La Confédération a confirmé en mai 2024 son accord de principe pour cette liaison et a validé son implication financière.

Appel d'offre constructeur

Le dossier doit encore être préparé. Le tracé a déjà été établi. Il part du secteur des écoles et arrive à la Jorette. Quelques éléments sont encore soumis à questions, notamment la question des arrêts intermédiaires ou des questions d'ordre technique (téléphérique ou télécabine pulsé). Ces points seront clarifiés à l'aide du bureau d'ingénieurs.

Sur la demande du Canton, une information ciblée a été faite au niveau de la population concernée (aires de départ et d'arrivée et le tracé lui-même.). Le tracé ne survole aucune habitation.

Le PAZ et le RCCZ devront être modifiés et approuvés par la population. Une information détaillée à la population sera donnée en temps voulu.

Il est à préciser que la route restera une route cantonale.

Au sujet de la desserte de bus : En principe, la Confédération ne finance pas de double desserte (téléphérique et bus). Dans la fiche technique, il est prévu de supprimer la ligne de bus, mais il peut y avoir des exceptions et ce point doit encore être clarifié.

En ce qui concerne les coûts de construction et d'exploitation, la Confédération paie $\frac{2}{3}$ des dépenses. Le reste des frais est pris en charge par le Canton à hauteur de 36% et la Commune pour les 9% restants.

A préciser que ce système de liaison est basé sur un système automatisé (sur appel à l'aide d'un bouton, de la même manière qu'un ascenseur). Ce système peut être géré à distance et permet d'être extrêmement compétitif au niveau des coûts d'exploitation.

Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée à l'aide du bureau d'ingénieurs et du spécialiste du Canton.

Ci-dessous, le résumé du planning de la liaison plaine-montagne.



Complément de réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Concernant la ligne de bus postal Vionnaz - Torgon, contrairement à l'affirmation de M. Filliez, le Canton est explicite à ce sujet. Le rapport explicatif du Canton, reçu en mai, signale clairement que la ligne du bus postal sera supprimée.

Réponse de M. Meystre

Il n'a pas eu la réponse à sa question. Il souhaite connaître le coût total du projet et quand la présentation pourra être faite à la population.

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Aucun montant ne peut être articulé pour le moment. Il manque encore beaucoup de paramètres et d'éléments. Le prix total du projet ne peut absolument pas être formulé. C'est pour cela qu'aucune

présentation ne peut être faite pour le moment. La réponse donnée était très complète et nous ne pouvons donner aucune information supplémentaire à ce jour.

Réponse de M. Meystre

Au vu du temps que cela prend pour tout le monde, est-ce qu'il n'aurait pas été mieux de faire une consultation au niveau de la population lors d'une assemblée primaire ? Est-ce que les citoyens de Vionnaz/Torgon sont intéressés d'avoir cette liaison ? Actuellement la Commune dépense des dizaines de milliers de francs en études sans connaître l'intérêt de la population pour ce projet.

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Il est difficile de lancer une consultation sur une idée. Actuellement, beaucoup trop d'informations importantes sont manquantes. Elles sont nécessaires à la compréhension du projet. La volonté était d'aller le plus loin possible dans l'étude pour acquérir tous les paramètres et détails nécessaires, afin d'offrir aux citoyens une présentation la plus complète possible.

Question de l'assemblée

Où se trouvent les gares de départ et d'arrivée ?

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

On ne peut pas spécifier précisément ces emplacements, car on attend les résultats d'une étude complémentaire. Actuellement ces emplacements sont encore des hypothèses.

Question de l'assemblée

Qu'en est-il des places de parc ?

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Beaucoup de questions sont encore sans réponse. Nous n'avons pas encore une vue sur la globalité du projet. Il manque encore beaucoup trop d'informations et d'explications. Plus on avance dans le projet, plus on se rend compte qu'il y a des inconnues. C'est pour cela qu'il n'est, à l'heure actuelle, pas possible de présenter un projet abouti et de répondre précisément à cette question.

Question de l'assemblée

Ce serait quand même bien de connaître l'intérêt de la population pour ce projet. On a peut-être mis beaucoup d'argent pour quelque chose qui ne sert peut-être à rien.

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Cela fait 60 ans que l'on parle de ce projet. Nous ne pouvons pas rester sur une supposition et la volonté est d'aller jusqu'au bout, afin de connaître tous les tenants et aboutissants, de pouvoir le présenter et de décider de le faire ou non. Cette question de liaison câblée est récurrente et il est nécessaire de l'étudier enfin en profondeur.

Question de l'assemblée

Pourquoi les deux demandes ont été refusées par le Canton ?

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

À ce jour, aucune demande n'a été transmise au canton. Il y a eu un projet « à bout touchant », mais il date de 1960. Aucune démarche effective n'a été faite, ni aucun plan n'a été établi à notre connaissance, à ce jour.

Complément de M. Raphaël Filliez

Pour le Canton, le projet de liaison Vionnaz – Torgon existe depuis de nombreuses années. Pour savoir s'il y a un intérêt, le Canton se base sur le nombre d'habitants en plaine et en montagne et estime le nombre de voyageurs quotidiens possible. Il prend également en considération le nombre de km de route. Dans le cas présent, la liaison se justifie largement.

On ne peut pas affirmer que la ligne de bus sera supprimée, car il existe d'autres exemples de double desserte (par ex. Le Châble-Verbier ou Dorénaz - Champex d'Alesse).

Question de l'assemblée

Pourquoi choisir l'arrivée à la Jorette plutôt qu'au village de Torgon ?

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Le nombre d'habitants à la Jorette ou au village de Torgon est quasiment équivalent. Le tracé en direction de Torgon implique de survoler un certain nombre d'habitations. Cela impliquerait un nombre conséquent d'oppositions non souhaitées. Ce n'est pas le cas pour une arrivée à la Jorette.

Question de l'assemblée

Pour les habitants de Torgon qui prendront la liaison câblée, il faudra prévoir des correspondances de bus. Est-ce que les horaires de bus seront revus, par exemple pour aller direction Monthey ou Vouvry ?

Réponse de Mme V. Bressoud Guérin

Pour le moment, il y a des dessertes toutes les heures. On ne peut malheureusement pas influencer les horaires de bus, ni promettre des cadences toutes les demi-heures. Il sera de la responsabilité du citoyen de choisir le bon horaire pour pouvoir prendre la correspondance adéquate.

Propositions individuelles :Question de M. Richard Meystre : Point de situation sur le PAZ, suite à la présentation de 2022 :

Comme indiqué dans le procès-verbal de l'assemblée primaire de décembre 2023, qu'en est-il pour une date de séance d'informations courant 2024, sur ce sujet, car de nombreux points et questions sont restés sans réponse lors des précédentes assemblées primaires ? Ne serait-il pas temps de présenter cet avant-projet et de le soumettre à l'avis des citoyens ?

1. *Concernant le nouveau projet de Plan de Zone et depuis la séance informative de l'automne 2022, quelques informations ont été données lors de l'assemblée primaire de juin 2023. Depuis cette date, plus aucune nouvelle n'a été donnée, alors que ce dossier devait être donné au canton courant 2023.*
2. *Qu'en est-il de ce projet de PAZ et des nombreuses questions soulevées par les citoyens, laissées sans réponse concrète ? Ne fallait-il pas présenter le projet fini, aux citoyens, avant de le proposer au canton, car de nombreux points importants étaient encore à l'étude lors de la présentation de 2022 ?*

Réponse de M. Yoann Schmid

Tout d'abord, si le Conseil communal n'a pas fait de communication sur le projet de PAZ et RCCZ depuis l'assemblée primaire de juin 2023, c'est parce que le projet n'a pas fait d'avancée significative depuis cette date. Voici quelques informations sur l'état d'avancement de ce dossier :

Le planning présenté en 2022 était le suivant :

- Travaux de révision jusqu'à fin 2022 ;
- Transmission pour avis de principe au canton en 2023 ;
- Mise à l'enquête publique et approbations dès 2024.

Il s'avère que ce dossier s'est montré plus complexe que prévu et ce planning n'a pas pu être respecté. Pour l'expliquer, nous avons été surpris par la quantité et la diversité des rapports complémentaires qui étaient demandés par le Canton du Valais à toutes les communes.

Pour rappel, ces travaux concernant l'aménagement du territoire découlent de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) votée par le peuple suisse en 2013. Plus de 10 ans plus tard, le temps que les diverses lois d'applications entrent en vigueur, le Canton du Valais n'est pas encore parfaitement au clair sur ce qui doit être fait ou non par les communes et à quel moment du processus. Sans oublier qu'il n'y a pas de marche à suivre ou d'expérience vécue en Valais, puisque presque toutes les communes se trouvent au même stade.

Avec le bureau d'aménagistes qui nous accompagne dans le processus, nous imaginions que des documents tels que le plan des équipements, la délimitation forestière ou la planification énergétique communale n'étaient pas nécessaires pour demander un avis de principe au Canton. Nous avons finalement appris l'été passé qu'ils le seraient. Le temps de mandater ces bureaux spécialisés et de réaliser ces travaux, nous voilà déjà 1 an plus tard.

Nous sommes aujourd'hui à bout touchant sur ces compléments, deux d'entre eux étant déjà finalisés et espérons boucler le dernier cet été. Cela nous permettrait de déposer le dossier au Canton pour avis de principe.

Vous demandiez au point N°2 s'il n'était pas préférable de présenter le projet fini aux citoyens avant de l'envoyer pour avis de principe. Il faut préciser que le but d'un avis de principe est uniquement de faire vérifier par les services cantonaux si notre règlement est conforme aux lois supérieures (cantonales et fédérales). Il est donc plus logique de présenter aux citoyens un document abouti et 100% conforme aux lois existantes, soit lors de la mise à l'enquête publique.

Le retour du Canton prend en général une année, car toutes les communes valaisannes transmettent leur projet simultanément.

Les premiers ressentis de la population ont été recueillis lors de la présentation publique de 2022 et cette dernière pourra toujours s'exprimer lors de la phase de mise à l'enquête publique.

A préciser que toutes les analyses complémentaires citées plus haut et demandées par le Canton n'étaient pas connues. Elles sont survenues au fur et à mesure du développement du projet.

Afin d'établir un diagnostic, il a été également nécessaire de créer le Plan Directeur intercommunal qui n'existait pas au moment du démarrage des études.

Tout est mis en œuvre pour avancer le plus rapidement possible, car l'Exécutif est conscient que la population attend d'avoir des réponses concrètes au sujet de leurs terrains/aménagements.

Suite des questions de M. Meystre

3. *Avec l'éboulement survenu en décembre 2023 vers le torrent de la Greffaz et le fait que la zone aux alentours a été fermée plusieurs semaines, est ce que cela remet en question le souhait de la commune du nouveau zonage de la parcelle appartenant à la bourgeoisie et qui jouxte ce torrent ?*
4. *Selon le projet de PAZ présenté, ce terrain passait en zone habitable alors que l'on peut voir que cela reste une zone à risque.*
5. *Si des travaux de grande ampleur doivent être réalisés pour sécuriser notamment ce terrain, nouvellement zone habitable dans le projet plan de zones, qui paiera ces travaux ? Les propriétaires du terrain actuels ou l'ensemble des citoyens ce qui serait, il me semble, une injustice ? Car la valeur du prix au M2 va plus qu'exploser en passant en zone constructible et ce sera donc tout bénéfice pour le propriétaire dans le cas d'une future vente.*

Réponse de M. Yoann Schmid :

Concernant vos questions sur la zone de la Greffaz, j'apprécie que des citoyens nous posent de vraies questions de sécurité, car c'est bien là une préoccupation du Conseil communal.

Sur ce point, le Conseil communal se veut rassurant. Les événements naturels qui ont eu lieu fin 2023 étaient particulièrement intenses et malgré cela, les dégâts sont restés limités au lit du torrent pour la partie coteau. On peut d'ailleurs observer aux abords de ce torrent que la 2^{ème} digue n'a, pour le moment, encore jamais été atteinte par les eaux.

En revanche, des débordements plutôt conséquents ont eu lieu à la hauteur du pont de la route cantonale et en dessous. Ces derniers n'ont heureusement pas atteint d'habitations. Nous estimons donc, en nous appuyant sur notre service technique, que cette zone à « ouvrir » du côté des Portions n'est pas plus dangereuse que le secteur « Crébellay » qui serait le premier concerné par un éventuel débordement plus grave de la Greffaz.

Si la zone du parcours VITA a été fermée aux piétons quelques mois depuis ces événements, c'était surtout par précaution, le temps de mener des investigations sur les causes de cet éboulement et sur la probabilité d'une aggravation ou d'une stabilisation de la situation. Dans cette tâche, la commune a été épaulée par des spécialistes, notamment venus de l'Etat Major de Conduite Régional (EMCR) que nous remercions pour leurs précieuses connaissances.

Le conseil communal ne remet donc pas en question l'ouverture de cette zone, car il estime que cette dernière n'est pas plus à risque que certaines zones déjà habitées.

Concernant les éventuels travaux de sécurisation, le Conseil communal ne prévoit pas d'autres travaux que ceux d'entretiens habituels des dépotoirs qui sont bénéfiques à toute la population ainsi qu'à la circulation routière.

Réponse de M. Meystre

Ce dernier n'est pas convaincu, car si cette zone a été une zone de danger pendant des centaines d'années, il est étonnant de l'ouvrir à la construction du jour au lendemain, alors qu'au mois de novembre, on ne pouvait pas s'y promener.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

L'ouverture de cette zone s'est faite de manière réfléchie. La carte des dangers autorise maintenant la construction. Les digues ont été construites et nous n'avons aucune restriction de la part du Canton. Elle assure que cette zone se trouve hors de la zone de dangers.

M. Schmid précise qu'il n'y aura pas de travaux, et par conséquent, pas de coûts supplémentaires, à envisager pour pouvoir construire.

Questions de M. Claude Rey

1. Avez-vous un agenda précis sur la mise en œuvre du PAZ ?

Réponse de M. Yoann Schmid

Nous avons parlé de cet agenda précis lors de la réponse à M. Meystre. Nous n'avons pas de dates précises à transmettre. Maintenant le projet est entre les mains du Canton et la suite dépendra des retours qui nous seront faits. Mais on espère que l'homologation interviendra dans deux ans environ.

2. Pensez-vous que si vous remettiez l'idée d'un écoquartier et/ou le déplacement du stade de foot le PAZ serait plus rapidement accepté par l'assemblée primaire, ou est-ce un moyen de faire traîner les choses, si oui pour quelles raisons ?

Réponse de M. Yoann Schmid

Il n'est pas du tout de notre volonté de faire traîner les choses et le but est d'arriver à sa finalité le plus rapidement possible. Ce n'est actuellement pas le moment de modifier ce projet. Ce qui ralentit, ce sont les études annexes qui doivent être réalisées. Nous devons suivre la procédure, comme tous les autres projets.

3. Certains propriétaires désireux de vendre sont lésés par la lenteur de vos prises de décisions concernant la mise en œuvre du PAZ, ne pensez-vous pas leur devoir un dédommagement financier ?

Réponse de M. Yoann Schmid

Non, nous n'estimons pas devoir un dédommagement financier, étant donné que les propriétaires ont toujours le droit de vendre leur bien. Vous pouvez convaincre votre acheteur que la zone va être mieux lotie ensuite et l'acheteur a le droit de l'acquérir. Il s'agit d'une transaction entre deux privés et la Commune ne va pas intervenir ou favoriser un citoyen par rapport à un autre. Ce qui prime est le bien commun de tous les citoyens.

4. Avez-vous des chiffres à nous communiquer sur le respect, ou non, des 30km/h dans les rues du village ?

Réponse de M. Loïc Gilli, responsable de la mobilité et de la sécurité :

Contact a été pris auprès de la PIHL pour connaître les statistiques sur une année (de juin 2013 à actuellement), ainsi qu'auprès du service technique de la Commune qui utilise des radars pédagogiques. Les résultats de cette analyse sur une année sont les suivants :

Pour la zone 30 km/h

- 1500 véhicules contrôlés ;
- 105 amendes ont été délivrées ;
- 5 retraits de permis (16 km/h de plus que le 30 km/h).

Nous pouvons ainsi constater que 7% des véhicules sont en infraction. Ce chiffre peut sembler énorme, mais beaucoup de véhicules présentent un excès de vitesse très faible (de 31 à 34 km/h, une amende est déjà délivrée). La vitesse la plus élevée est de 51 km/h (vitesse prise la semaine dernière en face de l'Eglise).

Pour la zone 50 km/h

- 1800 véhicules contrôlés ;
- 110 amendes ont été délivrées ;
- 7 retraits de permis.

En conclusion, on a l'impression que les voitures roulent vite, mais il y a peu de voitures en gros excès de vitesse.

Question de M. Gérard Vannay - Place de la Gare - état de la route et du "parking"

Pour rappel, cette place, bien qu'appartenant à la commune de Collombey-Muraz, est utilisée principalement par les habitants de notre commune. Surtout par les élèves et de plus en plus par des personnes qui utilisent les transports publics et qui parquent leurs voitures. Je vous invite à passer à la gare après la pluie pour vous rendre compte de son état. Des gouilles, de la boue etc...

Je ne pense pas que votre voisin verrait d'un mauvais œil une amélioration de cette place. Il n'est pas nécessaire de faire de gros travaux, mais enlever de la terre et mettre des matériaux genre gravier. Du reste, avec tous les matériaux descendus par nos torrents on en trouve facilement et je pense à bon compte. Merci de bien vouloir examiner la possibilité d'améliorer la situation et si possible au plus vite.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

Le secteur de la Gare de Vionnaz, pendant longtemps dénommée « Gare d'Illarsaz », se situe en dehors des frontières communales et sur le territoire de Collombey-Muraz. Ce secteur est accessible via le Pont Stockalper et est surtout utilisé par les ressortissants de Vionnaz, ainsi que le Car postal.

Ce secteur présente plusieurs problématiques :

- Le pont du canal Stockalper doit être rénové, des restrictions quant au poids des véhicules est aujourd'hui limité à 18 tonnes et pose un problème pour les agriculteurs qui doivent se rendre de l'autre côté du canal. Cette rénovation a un coût, un devis articule le montant de plus de CHF 250'000.-
- La route entre le canal Stockalper et les voies CFF est une route communale de Collombey-Muraz. La Commune de Vionnaz effectue un minimum d'entretien (ex. déblaiement neige), mais sans accord explicite de la Commune de Collombey-Muraz.
- Le Grand Pont qui enjambe le canal et les voies CFF appartient au canton et, par extension, ce qui est situé au-dessous du Pont est de son ressort.
- Mises à part la route actuelle et la place de parking pour le bus postal, toutes les autres parcelles sont en zones agricoles et en surface d'assolement ; il n'est donc pas possible d'envisager une extension de la route ou du parking.

Cependant, lors de la dernière rencontre avec la commune de Collombey-Muraz du 6 mai dernier, ces problématiques ont été discutées. La commune voisine attend de nous des propositions concrètes dont les coûts devront être négociés, tout en sachant d'ores et déjà qu'une grande partie devra être prise en charge par la Commune de Vionnaz exclusivement. Il n'est pas envisagé à ce jour d'étendre le périmètre communal, cette boutade a été proposée oralement à la Commune de Collombey-Muraz qui n'est pas entrée en matière. Pour cela, il y aurait également lieu de connaître les conséquences financières et autres obligations de la part des CFF. D'autre part, pour tout ce qui est situé sous le Grand Pont, il sera nécessaire de discuter avec le Canton si l'on souhaite officialiser des places de parc sous le pont.

Aussi, avant donc d'effectuer quels travaux que ce soit, nous devons rédiger des propositions et obtenir la validation et l'assentiment de la commune de Collombey-Muraz et du Canton.

Le Conseil communal a pris note de la question, va se pencher sur cette problématique et arriver avec des propositions concrètes auprès de la commune de Collombey-Muraz.

Question de Mme Cindy Pot - Eclairage public de nuit – situation sur le plan communal

Je suis hors délai mais je voulais faire part d'une proposition que j'ai vu à Fleurier, dans le Val de Travers. De minuit à 5h, les lampadaires sont éteints. <https://www.val-de-travers.ch/node/2638>.

Je me demandais si une mesure comme celle-ci pouvait être envisagé dans la commune ? Merci pour votre prise en compte de ma question.

Réponse de M. Yoann Schmid

La question de notre éclairage public a déjà été prise en main par notre service technique, en particulier depuis les menaces de pénuries d'énergie de 2022.

Actuellement, avec la technologie utilisée, ce n'est pas possible, car nous devrions être en mesure d'effectuer une « télégestion » ou « gestion intelligente ». Les routes cantonales doivent en permanence restée éclairées (obligation). La gestion de l'éclairage des routes communales et cantonales (ensemble du réseau) est unique. Nous n'avons pas le moyen d'agir ponctuellement sur l'éclairage public.

Le service technique s'est penché sur différents systèmes de télégestion. Ce projet sera présenté à la population une fois que les études seront terminées.

Question de M. Gérard Vannay – Décharge des matériaux des Vorziers

Pour rappel cette décharge se trouve sur un terrain bourgeoisial. Le précédent Conseil avait décidé qu'après remboursement des frais engagés et des frais courants le bénéfice serait réparti comme suit : 80 % commune et 20 % bourgeoisie. En commission des finances, le sujet a été discuté et il a été décidé de modifier la répartition comme suit 80 % bourgeoisie vu qu'elle est propriétaire et qu'elle recherche des revenus. Il semble qu'à ce jour, le conseil n'a pas approuvé cette décision, merci de me justifier cette position.

Réponse de M. Raphaël Filliez

Le terrain appartient à la Bourgeoisie avec un potentiel de 200'000 m³ de remblayage.

En 2015, la proposition de la commission des affaires agricoles et bourgeoises était d'utiliser cette ancienne carrière pour effectuer du remblayage et de facturer la prestation. La proposition de distribution du bénéfice était de 80% pour la commune et de 20% pour la bourgeoisie.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 17.06.2015, a accepté cette proposition et a produit un accord où il a validé la clé de répartition du bénéfice 80% commune et 20% bourgeoisie avec la précision suivante : la répartition du bénéfice se fera à partir du moment où les investissements consentis auront été intégralement remboursés.

Situation financière :

Investissements effectués entre 2014 et 2020 :	- CHF 558'000.-
Exploitation de la carrière (frais de fonctionnement jusqu'au 31.12.2023) :	- CHF 580'000.-
Recettes dès 2020 :	<u>CHF 940'000.-</u>
Résultat (dette)	- CHF 198'000.-

Une fois que cette dette aura été remboursée, à ce moment seulement nous pourrons effectuer une répartition du bénéfice. Ensuite, s'il y a toujours la volonté, nous pourrons modifier la clé de répartition. La modification de la clé de répartition doit provenir de l'impulsion de la bourgeoisie et de la commission bourgeoise. À ce jour, nous n'avons reçu aucune demande de leur part de modifier cette clé de répartition. La bourgeoisie n'est pas pénalisée, car les pertes sont prises en charge par la commune.

La municipalité a pris l'ensemble des risques financiers à sa charge. C'est pour cette raison que la clé de répartition avait été décidée par le Conseil communal de 80% pour la commune et de 20% pour la bourgeoisie, lorsqu'il y aurait de bénéfices.

A préciser que l'automne passé, il y a eu beaucoup d'intempéries ; actuellement nous déblayons les remblais de ces intempéries et tous ces matériaux sont acheminés vers la carrière de la Greffaz (à des tarifs compétitifs). On s'attend cette année à recevoir des recettes considérables et dès l'année suivante, on pourra probablement percevoir les premiers bénéfices.

A noter encore que l'autorisation d'exploiter du Canton va bientôt arriver à échéance et que le service technique a initialisé le processus pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter (5 ans supplémentaires).

Il n'y a plus de proposition individuelle, la parole est donnée à l'assemblée.

Question de l'assemblée

En assemblée primaire 2022, j'avais posé la question concernant le projet Interface et s'il était prévu une arborisation du parc des Fontanies. Le Conseiller Yoann Schmid avait répondu catégoriquement « non, rien n'est prévu ». Dans le journal de Vionnaz Info, il publie « si chacun est responsable de faire diminuer les gaz à effet de serre, il est aussi de la responsabilité des collectivités de lutter au mieux contre îlots de chaleurs qui renforcent le sentiment de réchauffement et qui peuvent rendre invivable certains espaces publics en plein soleil. » Ce que l'on vit sur cette place, c'est exactement cela, il s'agit d'une zone de grande chaleur, y compris la nuit. C'est une zone qui est saturée de chaleur aussi bien la nuit que le jour. Ceci rend invivable certaines habitations alentours. Quelle est la position de la commune et qu'envisage-t-elle de faire suite à cette publication qui a été faite dans le journal officiel ?

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

Elle invite à revoir les anciennes photos de la cour de récréation qui n'était que goudron.

Question de l'assemblée

Il ne s'agit pas de la cour de récréation, mais de la place des Fontanies et des places de parc.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

Les autorités de l'époque avaient placé des arbres en pots qui malheureusement n'ont pas survécu. Nous ne pouvons pas renouveler cette expérience, car les arbres n'ont pas suffisamment de place pour pouvoir vivre. La municipalité est consciente de cet îlot de chaleur.

Réponse de M. Yoann Schmid

Nous travaillons sur un projet après l'autre. Nous avons commencé par rénover et arboriser la place du Village. Ensuite il a été question du secteur d'Interface. Il avait été choisi de ne pas intégrer la place des Fontanies dans le projet Interface, pour ne pas le surdimensionner, notamment au niveau des coûts. La place de parc des Fontanies fera l'objet d'un prochain projet qui devra être mis prochainement au budget, tout en gardant en mémoire que, si la liaison câblée se fait, il faudra revoir le parking. C'est la raison pour laquelle, nous n'avons pas été de l'avant plus vite dans la rénovation de ce parking, car nous devons attendre d'en avoir la vision globale.

Question de l'assemblée

Il s'agit d'une constatation : Comment se fait-il que lorsqu'on arrive sur la place, il y a des déchets partout (canettes, sacs, etc...). Est-il possible de mettre des caméras ?

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

Il s'agit d'une question d'éducation, on ne va pas aller jusqu'à installer des caméras. Il y a suffisamment de poubelles installées sur la place. C'est désolant de voir ces déchets, mais nous devons compter sur les parents, ainsi que sur nous tous pour contribuer à l'éducation des enfants. La prévention est également nécessaire, des panneaux seront prochainement posés, chacun de nous est concerné.

Question de l'assemblée

Il faudrait diminuer la récréation de 5 minutes et faire ramasser les saletés aux enfants pendant ces 5 minutes. Ils prendraient plus conscience de ce problème.

Réponse de Mme Valérie Bressoud Guérin

La récréation est surveillée, ce n'est pas forcément pendant la récréation que ces problèmes surviennent. D'autres enfants, jeunes ou personnes gravitent autour de cette place.

Il n'y a pas d'autres questions, Madame Valérie Bressoud Guérin remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens de leur attention et participation.

Elle tient aussi à remercier les membres du Conseil communal, notre secrétaire municipal, M. Florent Besse, ainsi que son adjointe Mme Carole Anthamatten, pour l'accompagnement quotidien dans la bonne marche de cette commune sur le plan administratif, financier et en termes de ressources humaines.

Elle tient à remercier le chef du service technique M. Alexandre Derivaz et son adjoint M. Cyril Ogay, ainsi que le responsable des travaux publics M. Alexandre Cornut pour leur implication dans les divers projets cruciaux pour le développement de notre commune. Elle tient également à remercier l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur travail que ce soit au niveau administratif, financier, technique, des constructions, des Steps, des travaux publics, des déchetteries, des bâtiments, de la crèche-garderie, de la bibliothèque.

Elle profite de remercier tout particulièrement l'équipe des bâtiments pour la mise en place de la salle et de l'apéritif qui suit. Elle présente le nouveau responsable des bâtiments, M. Jamel Ben Salem.

La Présidente clôt l'assemblée à 22h00 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

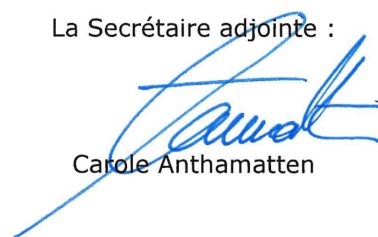
La Présidente :



Valérie Bressoud Guérin



La Secrétaire adjointe :



Carole Anthamatten